



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### ARRETE D'ALIGNEMENT 14B RUE DES CORDELIERS SECTION XC N°105

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la demande d'alignement de Maître Ingrid JEAMMET-JEZEQUEL relative à la propriété de Monsieur GOBLOT sise 14 bis, rue des Cordeliers cadastrée section X C n° 105 à Pont-Audemer,

VU l'article L 112-1 et suivants du Code de la Voirie Routière,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'absence de plan d'alignement,

#### ARRETE :

Article 1 : En l'absence de plan d'alignement, l'alignement actuel peut être conservé en ce qui concerne la parcelle cadastrée section X C n° 105 bordant la rue des Cordeliers (V.C. n° 504).

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Préfecture de l'Eure et notifiée au pétitionnaire.

Fait à Pont-Audemer, le 23 juillet 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

